AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2608
FR0012938884-FS1091

5 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2019, la société J O Hambro Capital Management Limited[1] (Level 3, 1 St James's Market, SW1Y 4AH Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 décembre 2019, le seuil de 10% du capital de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 57 093 399 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 9,76% du capital et 9,49% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par Pendal Group Limited. La société J O Hambro Capital Management Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 585 126 276 actions représentant 601 621 188 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.